

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2333

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

602 000 689 RCS Paris.

E.A.P.O..

Forme : Société anonyme.

Capital : 350000.00 EUR.

Adresse : 43, rue du Faubourg Saint- Honore, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 501 372 882 RCS Paris. **A.P.O. HOLDING.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : E.A.P.O. Forme : Société anonyme Adresse du siège : 43 rue du Faubourg Saint- Honore 75008 Paris Capital : 350000.00 EUR Numéro unique d'identification : 602000689 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : A.P.O. HOLDING Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 26 rue Bayard 75008 Paris Capital : 24887500.00 EUR Numéro unique d'identification : 501372882 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 6774488.80 EUR - passif de 1925395.91 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : la parité d'échange a été fixée, de convention expresse entre les Parties, en fonction du rapport entre la valeur retenue par action de E.A.P.O et celle de A.P.O HOLDING. Il en résulte un rapport d'échange de 1 action E.A.P.O pour 124 actions A.P.O HOLDING ($2\,423,55 / 19,48 = 124,39$, arrondi à 124). L'arrondi à l'entier inférieur a été retenu dans un souci de simplicité opérationnelle, sans incidence significative sur l'équilibre économique de l'opération. Il ne sera pas procédé à l'émission de fractions d'actions. Chaque associé de A.P.O HOLDING recevra un nombre d'actions nouvelles de E.A.P.O égal au produit du nombre d'actions qu'il détient à la Date de Réalisation par le rapport d'échange, arrondi à l'entier immédiatement inférieur. Au titre de la Fusion, il sera émis un total de 2 004 actions nouvelles de E.A.P.O, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune, en rémunération des 248 875 actions de A.P.O HOLDING. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions existantes, soumises aux dispositions statutaires en vigueur et donneront droit à toute distribution de dividendes, d'acomptes sur dividende ou de réserves décidée postérieurement à leur émission. La société E.A.P.O émettra 2 004 actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune, en rémunération de l'Apport-Fusion réalisé par A. P. O HOLDING. En conséquence, le capital social de E.A.P.O sera augmenté d'un montant total de 250 500 euros ($2\,004 \times 125 \text{ €}$), correspondant au nombre d'actions nouvelles multiplié par leur valeur nominale. À l'issue de cette augmentation, le capital social de E.A.P.O, actuellement fixé à 350 000 euros, sera provisoirement porté à 600 500 euros et divisé en 4 804 actions de 125 euros de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Ce montant est toutefois provisoire,

dans la mesure où il sera immédiatement suivi d'une réduction de capital consécutive à l'annulation des actions auto-détenues par la société absorbée. Dans le cadre de la Fusion, il est rappelé que APO HOLDING, société absorbée, détient 2 791 actions de la société E.A.P.O, représentant 99,68 % de son capital social. Conformément aux dispositions des articles L.236-3, L.236-6 et L.225-149-1 du Code de commerce, les actions de la société absorbante (E.A.P.O) détenues par la société absorbée (APO HOLDING) seront automatiquement annulées lors de la réalisation définitive de la Fusion. Ces actions ne donnent pas lieu à échange dans le cadre de la Fusion et seront annulées sans indemnisation, conformément aux dispositions légales applicables. Le capital de E.A.P.O sera alors réduit de 348 875 € ($2\,791 \times 125$ €). En conséquence, le capital social de E.A.P.O, qui aura été provisoirement porté à 600 500 €, sera réduit de 348 875 € pour être ramené à 251 625 €, divisé en 2 013 actions de 125 € de valeur nominale chacune. La différence entre la valeur d'apport des 2 791 actions E.A.P.O antérieurement détenues par APO HOLDING est évaluée à 6 764 128,05 €. La différence entre cette valeur d'apport (6 764 128,05 €) et le montant de la réduction de capital (348 875 €), soit 6 415 253,05 €, sera imputée comme suit : - en priorité sur le compte « Prime de fusion » à hauteur de 4 598 592,89 € ; - le solde, soit 1 816 660,16 €, sera imputé sur les réserves disponibles de E.A.P.O, sous réserve de l'existence de réserves distribuables suffisantes. Montant prévu de la prime de fusion : 4 598 592,89 €. . Date du projet commun de fusion : 28.04.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société E.A.P.O. : 05.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société A.P.O. HOLDING : 05.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

